



Fiche 9.1 : le dispositif de formation prévention INRS Sectoriel - Transport & Logistique



Objectif

Monter en compétence tous les niveaux d'acteurs de l'entreprise afin de :

- évaluer les risques professionnels liés à vos activités,
- repérer avec vos salariés les sources potentiels d'accidents (sur votre site et chez vos clients/chargeurs) ou toute situation entraînant de la douleur, de la gêne ou des contraintes particulières,

Afin de structurer votre démarche et d'avoir les bons outils, ce dispositif donne des compétences spécifiques pour agir en collaboration, chacun à son niveau.



Quelles sont les missions des 3 niveaux d'acteurs ?

La direction de l'établissement initie, développe une démarche de prévention et manage la santé et la sécurité de son entreprise.

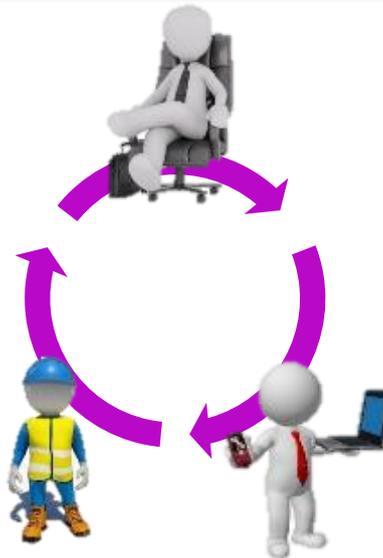
1 j + 0,5 j

Acteurs Prévention Secours du Transport Routier de Marchandises/Voyageurs (APS TRM/TRV)

Les conducteurs, logisticiens et autres personnels exposés aux risques professionnels sont acteurs de leur propre prévention, de celle de ses collègues.

- ✓ participe au repérage et maîtrise des risques,
- ✓ porte secours en cas d'accident.

2 j + 1 j



Animateur Prévention Transport Routier ou Logistique (APTRL)

L'encadrement de proximité ou fonctionnel de sécurité

- ✓ anime la démarche de prévention et conduit le projet(s) de prévention,
- ✓ analyse les risques et propose des pistes d'amélioration.

4 j + 2 j



Pour plus d'informations :

- Retrouver les organismes de formations habilités par l'INRS : [liste des OF nationaux](#) ou contacter vos interlocuteurs OF locaux
- Consulter le [référentiel de compétences de la formation sectorielle T&L - INRS CNAM Risques professionnels](#)



Fiche 9.1 : le dispositif de formation prévention INRS Sectoriel - Transport & Logistique



Comment organiser cette formation dans l'entreprise ?

Il convient de définir les conditions de mise en œuvre de cette formation, selon la taille et l'organisation de l'entreprise, avec l'appui de l'organisme de formation.



Qui va être formé à la prévention dans l'entreprise ?
Qui sera l'APTR et l'APS ?



Quand : quel planning de formation et découpage des jours de formation sont proposés par l'OF ?



Où : la formation sera-t-elle dispensée en intra entreprise ou sur le centre de formation ? cela dépend du nombre de salarié à former.



Combien : quel sera le financement de cette formation ? contacter votre conseiller OPCA MOB et votre contrôleur CARSAT.



Comment : quels outils et méthodologie utiliser ?
Une Grille de positionnement Santé et Sécurité - INRS pour réaliser un auto diagnostic.



Pourquoi : quels sont les enjeux dans l'entreprise, quels résultats visés en terme de S&ST ? (fréquence et gravité des accidents ...)



Une lettre d'engagement de la direction pour :

- afficher la volonté dans la gestion de la prévention, en amont de la formation APTR.
- impliquer tous les acteurs de l'entreprise
- communiquer auprès des acteurs externes sur la démarche de prévention

Une note de cadrage pour définir des objectifs et des moyens.

Selon l'offre de service de l'organisme de formation :

un accompagnement post formation pour les entreprises qui le souhaitent peut être proposé, de même un consultant APTR externe peut accompagner les plus petites structures qui n'ont pas encore d'APTR.